



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-359 RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11 POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 18 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-359 relatif à l'abrogation du règlement numéro 11 pour faciliter le déneigement des chemins et rues de la Municipalité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca) .

Le règlement numéro 2022-359 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE, LE 19 JUILLET 2022**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière